



## Formation au Diplôme d'entraîneur Professionnel de Volley-Ball (DEPVB)

### **PRESENTATION GENERALE**

La recherche d'efficacité, la direction technique, le management

Diplôme obligatoire pour entraîner dans le secteur professionnel LNV

Cette formation permet de diriger une équipe professionnelle en vue de la plus grande performance, devenir Directeur Technique de Club Professionnel.

Elle est adossée sur la formation DESJEPS et renforcée par 3 stages de professionnalisation. Cet ensemble permet de comprendre et d'acquérir les logiques de fonctionnement et d'organisation d'un secteur professionnel, la connaissance du Volley-Ball de niveau national et international et les moyens de s'y exprimer.

#### **Public concerné :**

Personnes licenciées FFVB, avec expérience professionnelle, se destinant au métier d'entraîneur de joueurs (euses) professionnels ou d'espoirs nationaux.

#### **Objectifs de la formation :**

- Organiser techniquement un club utilisant des joueurs (euses) professionnels.
- Préparer un groupe de joueurs (euses) professionnels aux matchs de volley-ball de haut niveau.
- Assurer la direction technique d'une structure sportive.
- Maîtriser l'environnement juridique du sport professionnel.
- Communiquer avec les partenaires et employeurs du volley-ball de haut niveau.
- Assurer la qualité de l'entraînement dans un système professionnel, diriger une équipe technique.

#### **Compétences majeures développées :**

- Diriger techniquement, tactiquement, physiquement et mentalement des joueurs(euses) professionnels en vue de la compétition.
- S'adapter à des groupes de nationalités différentes.
- Construire une équipe de haut niveau.
- Structurer un club de haut niveau.
- Assurer la direction technique d'une structure sportive.
- Construire une vidéo, présenter une analyse tactique à un groupe.
- Construire, diriger, analyser une séance sur un thème précis de préparation physique pour un groupe ou une équipe.
- Connaître les principes de la programmation et la planification pour une équipe professionnelle sur une saison.

#### **Critères de sélection :**

Pré requis pour ouvrir un dossier d'inscription :

**Pour les entraîneurs en activité :**



- Posséder le BEF1 et le DESJEPS, ou être en cours de formation au DESJEPS volley-ball, ou posséder le BEF1 et le BEES 2<sup>ème</sup> degré complet.
- Posséder une expérience dans le domaine de l'entraînement d'une équipe de Nationale 2 minimum, en responsabilité sur 3 saisons au moins dans les 5 dernières saisons avant le début du passage du diplôme.
- Présenter un projet professionnel.

**Pour les joueurs(euses) professionnels :**

- Posséder le BEF1 et le DESJEPS, ou être en cours de formation au DESJEPS volley-ball, ou posséder le BEF1 et le BEES 2<sup>ème</sup> degré complet.
  - Etre ou avoir été international (150 sélections).
  - Si non avoir pratiqué en L.N.V. au moins 5 saisons (au moins 100 inscriptions sur les feuilles de matchs).
  - Présenter un projet professionnel.
- Maîtrise de la langue Française.
  - Sélection sur dossier (CV, lettre de motivation) et entretien avec la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi (CCEE).

**L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un plan de formation entre le candidat, son club actuel et la CCEE.** Certains stages peuvent être considérés comme acquis par la Commission des Equivalences de la CCEE au regard de formations et de qualifications obtenues précédemment par l'entraîneur au cours de différents cursus.

**Durée :**

**Tous les candidats ne possédant ni DESJEPS, ni BEES 2<sup>ème</sup> degré complet, doivent suivre la formation au DESJEPS et obtenir ce diplôme avant de suivre les 3 stages pratiques, permettant de valider des compétences professionnelles.**

**Si le candidat possède le DESJEPS,** La formation se déroule sous forme de 3 stages pratiques, permettant de valider des compétences professionnelles.

**Si le candidat possède le BEES 2<sup>ème</sup> degré,** la formation comprend 4 stages de formation complémentaires proposés au candidat après étude VAE par la CCEE (modules du DESJEPS qui ne sont pas validés nécessairement par le BEES 2), et 3 stages pratiques, permettant de valider des compétences professionnelles.

**Présentation des contenus (modules)**

**Pour les titulaires du DESJEPS :**

Module 1 → DEPV B : 3 Stages pratiques de professionnalisation en situation

- **Stage A :** avec une sélection nationale (sous le contrôle de la DTN). Minimum 4 jours : 30 heures.
- **Stage B :** dans un club étranger. Minimum 4 jours : 30 heures.
- **Stage C :** sur une compétition internationale. Minimum 3 jours : 20 heures.

**Evaluation des stages pratiques de professionnalisation en situation (module 1) :** un rapport écrit doit être fourni à la direction des formations pour chaque stage.

**Pour les titulaires du BEES 2 :**

Module 1 : 3 Stages pratiques de professionnalisation en situation



### Module 2 : 4 stages de formation complémentaire

Les stages de formation complémentaires seront proposés au candidat après étude VAE par la CCEE (ces stages permettront de suivre des modules du DESJEPS qui ne sont pas validés nécessairement par le BEES 2) :

- Stage 1 DESJEPS : Le contexte professionnel,**
- Stage 4 DESJEPS : Autour du haut niveau, le club professionnel,**
- Stage 9 DESJEPS : Organisation, planification d'une saison,**
- Stage 10 DESJEPS : Posture de l'entraîneur professionnel, le coaching, le management.**

**Evaluation des modules de formation complémentaire :** en fin de chaque module.

### Certification :

#### **Pour obtenir l'autorisation d'entraîner en Ligue nationale, le candidat devra :**

Remplir les conditions pré-requises, posséder le BEF1 + DESJEPS (ou BEES 2) ou être en cours de formation

Obtenir un plan de formation délivré par la CCEE, le suivre et le réaliser en 2 saisons consécutives au maximum

#### **Pour obtenir le diplôme DEPVB :**

Posséder le BEF1 et le DESJEPS (ou le BEES 2<sup>ème</sup> degré complet)

Avoir suivi tous les modules et stages de formation inscrits sur le plan de formation, avoir fourni et validé les rapports de stage dans les délais,

Avoir une expérience d'entraînement de 2 saisons consécutives en LNV, Nat 1 masculine ou DEF en responsabilité

Avoir satisfait à l'entretien final d'évaluation qui permet à la CCEE de valider la formation.

### Epreuve finale de certification :

#### **Journée nationale d'évaluation**

A l'issue de l'ensemble de la formation, et après validation des 3 dossiers par la Direction des Formations, le candidat participe à une journée nationale d'évaluation

### Validité du diplôme :

Qualification permettant d'entraîner une équipe professionnelle.

**Tous les ans**, participation à une journée ou un séminaire de formation continue des entraîneurs de haut niveau organisés par la Direction Technique Nationale.

### Evolution possible :

#### Responsable du dossier d'inscription

Laurence PLASSE, Assistante formations DTN.

#### Responsable de la formation :

- DTN / Direction des formations FFVB.

#### Organisation et encadrement :

- Directeur Technique National
- Directeur des formations FFVB.
- Chefs de secteur masculin, féminin, beach.
- Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi.
- Entraîneurs nationaux.
- Intervenants extérieurs.



**Dates et Lieux**

Définis dans le calendrier national de formation.

**Nombre de stagiaires**

De 8 à 12 personnes par stage.

**Frais pédagogiques de formation**

Voir sur la page formation du site FFVB. Les tarifs incluent la fourniture de documents Fédéraux. Les stages encadrés par des professionnels du secteur privé peuvent avoir un coût supérieur à ceux encadrés par des cadres techniques d'état.

Les frais de formation peuvent être pris en charge par un organisme financeur de formation (AGEFOS ou autres...).

**Date limite d'inscription**

30 jours avant le début du stage.